## Inscription Saison 2021 / 2022



Inscription Saison 2021 / 2022	Cadre USC n° adhérent :						
Maison des Sportifs 151, route de Bezons	Section  ZUMBA Adultes  vendredi 20h/21h vendredi 21h/22h samedi 14h/15h						
78420 - CARRIERES SUR SEINE  101 39 68 17 73 – Fax 01 39 68 07 27  102 www.usc.asso.fr  103 Email: secretariatgeneral@usc.asso.fr	DEMANDE D'ATTESTATION (CE)  par COURRIER  (Joindre une enveloppe timbrée)						
RENOUVELLEMENT (déjà inscrit à l'USC la saison dernière, quelle que soit la section)  NOUVELLE INSCRIPTION A L'USC							
Inscription <u>cette saison</u> dans <u>plusieurs sections de l'U</u> Si <b>OUI</b> , la(les) quelle(s) :							
ADHERENT							
NOM :							
Adresse:							
■ dom. :							

Personnes à prévenir en cas d'urgence				
NOM, prénom	<b>☎</b>			
•	<b>☎</b>			
Now, prenom				

Si la diffusion, sur l'un de nos outils de communication, d'une photo de vous, ne vous convient pas, signalez-le au secrétariat

DOCUMENTS A FOURNIR						
☐ La <b>fiche d'inscription</b> et la <b>demande de licence FF Sports pour Tous</b> complétées et signées						
☐ Selon le cas: 1 certificat médical ou 1 questionnaire de santé :						
<ul> <li>Renouvellement de l'adhésion (personne déjà inscrite aux activités gym, zumba, yoga ou danse de l'USC sur la saison 2020/2021 et ayant fourni un certificat médical daté du 1<sup>er</sup> juin 2019 à ce jour) : Complétez le questionnaire de santé « QS-SPORT » joint.         <ul> <li>a) Si vous avez répondu NON à TOUTES les questions, renseignez l'attestation jointe et retournez-là avec la fiche d'inscription : Pas de visite chez le médecin</li> <li>b) Si vous avez répondu OUI à l'une des questions : Certificat médical obligatoire</li> </ul> </li> <li>Adhérent en 2020/2021 mais certificat médical antérieur au 1<sup>er</sup> juin 2019 : Certificat médical obligatoire</li> <li>Non adhérent en 2020/2021 : Certificat médical obligatoire</li> </ul>						
☐ 1 enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse, si vous avez coché la case DEMANDE D'ATTESTATION (CE) « par courrier »						
☐ Le <b>règlement</b> de la cotisation : Les cotisations sont fixées forfaitairement pour la durée de la saison sportive, soit 30 séances minimum. Les activités étant suspendues pendant vacances scolaires.						
	Adhésion USC	<b>Cotisation Section</b>	TOTAL à Payer			
1h par semaine	24,00 €	180,00€	204,00 €			
<b>2h par semaine</b> (2e heure en zumba ou remise en forme ou gym entretien)	24,00€	306,00€	330,00 €			
Soustraire les 24 € d'adhésion si vous les avez déjà re (l'adhésion est payable une seule fois pour l'année)	€					
<b>Réduction famille de 25%</b> sur la cotisation section, à partir de la 3 <sup>ème</sup> personne de la même famille pratiqu	€					
TOTAL à régler	€					
PAR CHEQUE, à l'ordre de l'U.S.C., possibilité d'échelonner les paiements en 2 ou 3 fois (montant sans virgule):  Encaissement le 10 du mois (1er encaissement septembre ou octobre)  Indiquez au dos du chèque : le mois d'encaissement et le nom et prénom de l'adhérent						
1 <sup>er</sup> chèque : Banque : n° chèque : montant :						
2 <sup>ème</sup> chèque : Banque : n° chèque : montant : montant :						
3 <sup>ème</sup> chèque : Banque : n° chèque : montant : €						

□ EN ESPECES : ...... €

□ EN CHEQUES VACANCES (CV) / COUPONS SPORTS (CS), dûment complétés de votre nom et adresse.

Nombre de CV:  $10 \in X$  ...... +  $20 \in X$  ...... +  $25 \in X$  ..... +  $50 \in X$  ..... = .....

HORAIRES DES COURS							
JOUR	HEURE	LIEU	JOUR	HEURE	LIEU		
vendredi	20h00 à 21h00	ARDENTE	samedi	13hoo à 14hoo	- ARDENTE		
	21h00 à 22h00			14h00 à 15h00			

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

zumba@usc.asso.fr ou secretariatgeneral@usc.asso.fr - 01 39 68 17 73 - site: www.usc.asso.fr